

*Date de dépôt: 25 avril 2006*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition concernant la demande d'une prolongation de limitation de vitesse sur toute la route de Collex**

### **Rapport de M. Hugo Zbinden**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des transports a étudié la pétition 1547 lors de ses séances du 21 mars sous la présidence de M<sup>me</sup> E. Flamand, en présence de M. G. Zuber (OCM), et du 28 mars 2006 sous la présidence de M. P. Ducrest, en présence de M. Y. Delacretaz (OCM). Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>me</sup> C. Martinuzzi, que nous remercions pour son travail.

La pétition a été déposée le 20 juillet 2005, munie de 35 signatures, par M. Jean-Claude Leemann, habitant 77, route de Collex.

### **Audition de M<sup>me</sup> Patricia Leemann et M. Jean-Claude Leemann, pétitionnaires**

M. Leemann explique à la commission la situation sur le tronçon de la route de Collex entre le pont de l'autoroute et l'entrée du village de Bellevue (voir plan en annexe). Il s'agit essentiellement d'un problème de vitesse excessive. La limite de 80 km/h ne serait que rarement respectée sur ce tronçon tout droit mais assez étroit. La situation est particulièrement dangereuse aux heures de pointe quand de nombreux pendulaires empruntent cette route, mais aussi pendant la nuit quand il y a des excès de vitesse particulièrement importants. Il n'y a pas de trottoir qui pourrait assurer la

sécurité des enfants qui se rendent à l'école ou des autres personnes descendant à pied pour prendre le train. L'entrée de la propriété de la famille Leemann a été complètement démolie par un automobiliste qui a perdu le contrôle de son véhicule. En outre, de nombreux animaux sauvages et domestiques se font tuer. M. Leemann déclare avoir contacté auparavant la commune qui a répondu que le problème n'est pas de son ressort, car il s'agit d'une route cantonale. Par la suite, une lettre aux conseillers d'Etat Spoerri, Moutinot et Cramer n'aurait pas reçu de réponse satisfaisante. Un seul contrôle de vitesse aurait été effectué, mais plus en bas où la vitesse est limitée à 50 km/h. Les pétitionnaires demandent une prolongation de la limitation à 50 km/h ou à 60 km/h et qu'elle soit imposée par des radars ou des chicanes.

La commission partage les soucis des pétitionnaires et se demande pourquoi rien n'était fait pour remédier à la situation. Malheureusement, M. Zuber ne peut pas donner des renseignements satisfaisants, invoquant le fait que les aménagements sont du domaine des constructions et les limitations et contrôles de vitesse relèvent de la compétence de la police. Plusieurs commissaires déplorent cette situation et souhaiteraient que la procédure soit plus claire et rapide et qu'un seul interlocuteur soit nécessaire même si plusieurs services sont concernés. Ils regrettent aussi que des plans ne soient pas présentés à la commission. Après une courte discussion la commission renonce à un renvoi immédiat au Conseil d'Etat et demande des plans et l'audition des services concernés pour la prochaine réunion.

### **Audition de M. Steve Auberson, du service des divisions des routes**

M. Auberson explique que concernant cet objet, un contact a été établi avec les communes de Genthod et Bellevue et que des aménagements sont en cours d'étude, voire presque en cours de réalisation. Une autorisation est en cours pour un trottoir entre la route de Valavran et le chemin des Limites, et une autorisation vient d'être délivrée pour des îlots près de la déchetterie (de part et d'autre du pont de l'autoroute). Par contre, aucun projet n'est en cours pour le tronçon intermédiaire qui est très étroit. M. Delacretaz indique que suite à une demande de Bellevue l'an dernier la vitesse sera limitée à 60 km/h. On attend l'aménagement des îlots avant de poser les panneaux. Si cela devait ne pas suffire pour calmer la situation, des mesures complémentaires seraient envisagées.

En conclusion, la commission fait confiance à l'OCM que ces travaux, dont la mention figure au procès-verbal, seront effectués, et le dépôt de cette pétition sur le Bureau du Grand Conseil est proposé.

La commission vote à l'unanimité le dépôt sur le Bureau du Grand Conseil.

## **Pétition (1547)**

**concernant la demande d'une prolongation de limitation de vitesse sur toute la route de Collex**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous, signataires de la présente, demandons que des mesures urgentes soient prises pour limiter la vitesse sur toute la route de Collex, à Bellevue, au moyen de bacs, voire de rétrécissements de la chaussée (avec priorité alternée).

En effet, si au bas de la route de Collex, il existe une limitation de vitesse à 50 km/h, dès le chemin des Grands-Bonnets (direction Collex), il n'y a plus de limitation.

Depuis plus d'une année, la circulation s'est passablement intensifiée et les véhicules se dépassent fréquemment à vive allure et en « 3<sup>e</sup> position » ; il y a même des motos...

De nuit, les habitants sont fréquemment réveillés par les bruits des voitures qui roulent « à tombeau ouvert » car, cette route droite est idéale pour essayer des voitures et des accidents sont déjà arrivés, causant notamment des dommages à la propriété des habitants.

Les piétons n'osent pas longer cette route de peur d'être happés par les véhicules qui les frôlent !

Nous demandons instamment que toutes mesures de prévention telles que citées plus haut soient prises avant qu'un accident plus grave, voire mortel, ne se produise.

N.B. : 34 signatures  
*M. Jean-Claude Leemann*  
Route de Collex 77  
1293 Bellevue

**Annexe : Plan route de Collex.**